

Compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2024

Présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

- **Délibérations :**
 - Compte administratif 2023 et Budget 2024 :
 - Approbation compte administratif 2023
 - Approbation compte de gestion 2023
 - Affectation de résultat 2023 et vote du budget primitif 2024
 - Vote des taux d'imposition 2024
 - Décision budgétaire investissement 2024
 - Délibération travaux bâtiments communaux
 - Délibération travaux voirie
 - Renouvellement contrat secrétaire
 - Prime pouvoir d'achat
 - Attribution des subventions et adhésions aux associations
 - Attribution de subventions scolaires aux ménages
- **Sujets sans vote :**
 - Projet terrain de boules (et autres animations)
 - Cimetière
 - Information des habitants, PLUi
 - Suivi des dossiers en cours :
 - Avancement des supports de promotion des circuits de randonnée thématiques (vidéos, site internet, partenaires)
- **Questions diverses**
 - Calendrier des animations 2024.

Délibérations

Approbation du compte administratif 2023

- La section d'investissement est positive de 16 162,82€.
- La section de fonctionnement est positive de 79 765,72€. Reste à réaliser : 9 670,35€.
- pour un résultat global de 95 928,54€.

Résultat du vote du Conseil : Accepté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion 2024

L'exécution du budget voté le 4 avril 2023 a connu plusieurs imprévus :

- **Investissements / report et retard du lancement d'opérations :**
 - Défense incendie : disparition inexpliquée des équipes Veolia pendant 8 mois, malgré multiples relances, rendant impossible l'installation de la citerne souple à La Corbinière ;
 - Rénovation énergétique réalisée, mais aménagement mairie stoppé suite à l'apparition de plusieurs fissures sur les façades de la mairie et celle de la salle multi-activité.

- Lenteur (inexpliquée) de validation de subventions européennes LEADER (projet passerelle) qui ont réduit à 6 mois la durée d' 1 année pour ce projet, entravant sa réalisation intégrale.
- *Fonctionnement / rattrapage* exceptionnel de loyers (opérateur mobile OneTowerFree) qui ne se renouvellera plus en 2024 et prochaines années.

Des enseignements de plusieurs natures proviennent de l'exercice 2023 :

- **Gestion comptable** : les conseils mis à disposition par la DDFIP28 auprès des communes rurales ont permis d'apurer les erreurs d'imputation passées. Ces erreurs découvertes en cours d'année étaient suffisamment importantes pour que les comptes de la commune début 2023 en soient déformés.
- **Ressources** : La DDFIP28 nous a révélé que la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) versée à La Saucelle par l'Etat en 2022 était inférieure à la moyenne des communes de notre tranche (communes euréliennes inférieures à 250 habitants). Aucune explication n'a été fournie par la Préfecture à cet égard, ce qui ne permet pas de connaître les critères sur lesquels notre commune devrait s'améliorer. Un autre poste important de recettes apparu depuis le Covid est en baisse désormais (taxes liées aux mutations pour changements de propriétaires de biens immobiliers).
- **Augmentations** : En 2023, plusieurs postes ont connu des augmentations : le plus spectaculaire concerne les pompiers SDIS28 qui ont commencé en 2023 à répercuter l'augmentation de leurs coûts face aux sinistres « climatiques ». Ces charges seront appelées à augmenter encore dans les années à venir.

Le poste le plus flagrant porte sur les frais de scolarité, qui ont particulièrement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, et représente à ce jour une grosse part de nos dépenses de fonctionnement. Cela tient au nombre important d'enfants de notre commune, mais surtout à l'augmentation des coûts notamment de l'énergie dans les écoles du RPI. D'ici-là, nos finances seront très contraintes.

- *On notera que dans le même temps, les dépenses d'électricité de la municipalité étaient restées en 2023 au même niveau de montant global, suite aux travaux de rénovation thermique de la mairie et aux évolutions du système d'éclairage public. Par contre les augmentations de tarif EDF vont s'appliquer à la municipalité pour 2024.*

- **Préserver notre marge de manœuvre et notre capacité d'autofinancement (CAF) :**
 - Les charges structurelles de fonctionnement décrites ci-dessus ont un caractère « obligatoire ». Or elles évoluent de manière défavorable depuis 2020, comme pour de nombreuses communes du fait des mêmes motifs. La DDFIP28 estime que *le ratio de rigidité* de nos charges se rapproche d'un taux limite de couverture des charges par les produits, qu'il ne faut pas dépasser.
 - Côté investissements, les emprunts réalisés (église, éclairage public) devront être remboursés jusqu'en 2030, et même s'ils ont été contractés à des taux très bas (0,22% par an sur 10 ans), leur masse pèse sur les possibilités d'investissement supplémentaires de la commune. Certes la commune a encaissé fin 2023 la subvention de la Région ajoutée par abondement aux dons privés collectés par la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église, mais il avait fallu emprunter l'équivalent pour régler les fournisseurs, et couvrir l'autofinancement de ces travaux. Au global, la DDFIP28 souligne la nécessité de reconstituer des réserves afin de pouvoir investir à l'avenir.
 - **Chercher des recettes complémentaires, et échelonner les projets d'investissements** : anticipant une tension sur les dotations des communes rurales, il devient inévitable de suivre les recommandations de la DDFIP28 concernant **l'alignement de nos taxes foncières sur l'augmentation des charges contraintes** d'une part ; d'autre part, il devient inévitable d'explorer des possibilités de sources de revenus complémentaires (production d'énergie renouvelable...). **En matière d'investissements**, la DDFIP28 propose ses services afin de dresser un **plan pluriannuel** permettant de simuler le comportement de notre CAF du fait de certains investissements incontournables à terme (notamment voiries communales). Il a d'ores et déjà été décidé de ne pas réaliser certains lots de travaux, afin de réorienter l'investissement 2023.

1. Du fait du retard de la Région à signer la convention LEADER début 2023, la commune a été contrainte de ne pas réaliser la passerelle enjambant la Gervaine. Par contre, la mise en ligne du site internet de promotion touristique des circuits de randonnée thématique, se poursuit au titre de « tourisme et soutien au commerce local » ; le montant d'investissement global de ce projet s'en trouve réduit de près de moitié.
2. Les nombreuses fissures apparues depuis l'été 2022 dans la mairie et la salle communale ont conduit à demander au Conseil Départemental de changer la destination des subventions FDI obtenues en 2023 en vue d'aménager le 1^{er} étage de la mairie après isolation thermique, pour les consacrer en urgence aux mesures conservatoires et curatives face à ces sinistres soudains sur bâtiments communaux (entraînant une diminution de la moitié de l'investissement prévu en 2023 et abandonné).

Résultat du vote du Conseil : à l'unanimité

Délibération / Affectation du résultat 2023 et vote du budget primitif 2024

Mr le Maire énonce les lignes importantes du budget, et apporte les explications nécessaires (cf. ci-dessus).

La section de fonctionnement s'équilibre pour **197 642,12€**

La section d'investissement s'équilibre pour **80 743,11€**.

Résultat du vote du Conseil : voté à l'unanimité

Délibération / Vote des taux d'imposition 2023

Il avait été décidé en 2023 de ne pas augmenter les taux municipaux, mais le Conseil municipal avait demandé « à étudier avec DDFIP28 des variations de la fiscalité sur les ressources communales des années à venir ».

Cette étude avec DDFIP28 a permis d'effectuer des simulations, y compris avec les données très récentes de bouclage de l'exercice 2023 et les autres facteurs impactant les ressources et les dépenses. La rigidité croissante constatée sur nos finances avec les données 2018-2022 se confirme sur 2023, et oblige à augmenter la part communale des taxes foncières et d'habitation.

Cette étude avec DDFIP28, prenant en compte une hypothèse d'inflation à +2,6%, aboutit à la proposition d'appliquer une augmentation de **5% proportionnel** sur chacun des 3 taux communaux des Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti, et Taxes d'Habitation qui évolueraient donc de la manière suivante : le taux d'imposition communal pour la TF Bâti passerait de 30,67% en 2023 à 32,20% ; celui pour la TF Non Bâti passerait de 18,46% en 2023 à 19,38% ; et celui pour Taxes d'Habitation et logements vacants passerait de 5,98% à 6,28%. S'y ajoute une possibilité de majoration spéciale de 0,667% ouverte aux communes pour 2024 uniquement pour la TH, soit un taux passant de 5,98% en 2023 à 6,95%.

Faute de quoi la capacité d'autofinancement deviendrait négative. Pour se représenter à quoi correspond cette augmentation de nos taxes locales, elle produira des recettes équivalentes à l'augmentation en 2024 des tarifs des pompiers SDIS28 et à celle des tarifs EDF.

Résultat du vote du Conseil : 10 votes pour et une abstention

Délibération / budgétaire investissement

Mr le Maire demande l'autorisation de mandater comme chaque année les transactions nécessaires pour le fonctionnement et l'investissement avant le vote du budget.

Résultat du vote du Conseil : Accepté à l'unanimité

Délibération / travaux bâtiments communaux

Réaffectation des subventions FDI obtenues en 2023 pour stopper les fissures sur les bâtiments mairie et salle communale, suite au diagnostic CAUE et étude de sol autour de la mairie fin 2023. Les travaux à réaliser sont les suivants : Amélioration de la Mairie et de la salle communale (Mesures conservatoires et curatives)

Mt des travaux HT 21 709,30 € - Subvention FDI 30% = 6 512,79 € - Autofinancement 15 196,51 €

Résultat du vote du Conseil : Vote à l'unanimité

Délibération travaux voirie

Après examen du diagnostic détaillé fourni par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI28) sur nos voies goudronnées et nos chemins ruraux, il est proposé de lancer en 2024 la réfection de la première moitié côté Est du chemin de la Commanderie (voie goudronnée et évacuation des eaux pluviales qui ravinent).

Mt HT : 13 610 € - Subvention voirie FDI 50 % : 6 805 € - Autofinancement : 6 805 €

Résultat du vote du Conseil : Vote à l'unanimité

Délibération / renouvellement contrat secrétaire

Le Conseil décide le renouvellement du contrat de Mme Giolland du 1^{er} Avril 2024 au 31 Mars 2025 en tant qu'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, échelon 7, avec pour rémunération un indice brut de 478, indice majoré 420.

Résultat du vote du Conseil : Vote à l'unanimité

Délibération / Prime pouvoir d'achat

En tant qu'Agent public cumulant les conditions nécessaires, la prime de pouvoir d'Achat est attribuée à Mme Giolland, secrétaire de mairie de la Commune.

Résultat du vote du Conseil :

Délibération / Demandes d'attribution de subventions & adhésions

(liste de 2023 à actualiser)

Le maire propose de marquer la reconnaissance de la commune auprès de 4 associations qui contribuent à ce que les habitants s'approprient leur patrimoine historique, naturel et mémoriel, et à ce que la commune ait accès à des sources complémentaires de conseil et de financement, en renouvelant l'adhésion :

- CEDREL Centre de documentation et 'étude de la résistance en Eure-et-Loir (présidée par Albert Hude) : adhésion de 10 €
- Club d'histoire locale du Senonchois, qui fait partie de l'Association culturelle du Senonchois (présidée par Mme Saïda Leclerc) : adhésion de 25 €
- Fondation du Patrimoine : adhésion de 100 €

- ARBRES28, qui permet de soutenir la sauvegarde d'un alignement remarquable d'arbres bordant le chemin communal du Buisson Bernier, et de bâtir la section du site internet et la vidéo correspondant au circuit de randonnée thématique « forêt ». Adhésion 45€.

Le vote n'est pas requis pour ces adhésions, mais l'ensemble des membres est d'accord.

Le conseil décide d'accorder une subvention à :

- APE La Puisaye-La Framboisière : 100€
- Harmonie de Brezolles : 50€
- CEDREL (Résistance en Eure-et-Loir) : 40 €
- Ecole Musique Verneuil : 20€
- Dojo Brezollien : 20 €
- ADMR : 70 €
- Amis du Clos Genet : la municipalité se réjouit de la dynamique relancée pour 2024 par l'association historique de La Saucelle. Une demande exceptionnelle de soutien est accordée pour 2024, afin de faciliter le lancement de plusieurs ateliers originaux qui requièrent l'achat de fournitures par les animateurs. La somme de 200 € est accordée.

Résultat du vote du Conseil : Adopté

Questions diverses ?

- **Elections européennes :** l'amplitude d'ouverture du bureau de vote oblige à prévoir des créneaux étendus pour les assesseurs volontaires et les élus (...).
- **Animations et activités :** des habitants pratiquant le jeu de boules sur d'autres communes demandent à ce qu'une aire soit dédiée à cette pratique, facile d'accès et en sécurité par rapport à la circulation automobile. L'examen de cette mise en place dans des communes voisines fait ressortir 2 manières de procéder : soit demander à une entreprise de créer la structure (demande de subvention possible pour 2025), soit le réaliser en groupe d'habitants de manière coopérative (la commune pouvant payer les fournitures auprès d'un terrassier local). Les avis étant contrastés par rapport à ce projet, le Conseil décide de créer un groupe qui étudiera sa faisabilité pour la construction et la maintenance, et son utilisation prévisionnelle une fois en place.
- **Cimetière :** la végétation dans l'enceinte du cimetière subit des modifications qui doivent être mieux anticipées (disparition de buis, foisonnement d'adventices). Confrontés aux mêmes phénomènes, d'autres communes ont testé différentes approches (espaces entre concessions, allées, espaces libres, petite végétation, passage d'une herse adaptée...). En particulier le cimetière du Coudray est présenté comme une référence dans la Région CVL. Le Conseil décide qu'un groupe rassemblera en 2024 les résultats de ces différentes expériences afin de déterminer le mix de solutions adaptées à notre cimetière.
- **Protection incendie et réseau d'eau potable :**
 - Veolia a pris 8 mois pour reprendre et terminer la réparation de la bouche d'incendie inopérante au centre de la place de **La Corbinière**. Ce dysfonctionnement a retardé d'autant la mise en place de la citerne souple de défense incendie, laquelle va pouvoir reprendre en avril. Une protection périphérique est prévue, qui pourra être ornée d'une végétalisation en espèces locales.
 - Véolia a bien pris note également de remettre en état l'ensemble des 6 bouches d'incendie devenue inopérantes ou disparues, et que les pompiers n'utilisent plus de toute manière pour des questions de tuyaux et de débit. Il est dans ces cas-là nécessaire de les remplacer par des purges afin de protéger les installations des habitants dans les hameaux de notre commune

après chaque intervention sur le réseau. La mairie va demander au SDIS28 d'établir les prescriptions précises pour chacune de ces bouches, compte tenu également de leur distance aux poteaux d'incendie installés en 2019-2020.

- Les poteaux d'incendie doivent également être mieux protégés (au pied du château d'eau, et dans le virage des Pesles). La circulation de gros engins endommage les petites voies départementales : la Direction des Routes du département et Veolia sont venues sur place à la demande de la municipalité et doivent statuer sur qui doit faire quoi pour préserver les installations mises à nu par les nombreux passages.
- **Sécurité sur voirie / 3 points dangereux ont été améliorés** par les services départementaux, après plusieurs relances de la municipalité :
 - Les abords du carrefour de La Petite Saucelle avec Les Châtelets a été entièrement refait afin d'éliminer les eaux pluviales qui ne pénétraient plus dans l'accotement rendu imperméable ; La voie s'en trouve rétrécie, avec l'objectif de ralentir la circulation.
 - Le virage de la Ferme d'Ô a été balisé avec des chevrons visibles de loin, afin de limiter les risques de collision frontale. Il est nécessaire qu'aucun véhicule ne se gare face aux habitations des riverains à cet endroit fréquenté notamment par les cars scolaires ;
 - XP-Fibre, filiale de SFR, avait réalisé l'enfouissement entre le D155 et la Ferme d'Ô, mais un regard de tirage de câbles, sans couvercle, placé au bord de la D316.2 présentait un danger pour tous les véhicules devant se croiser à hauteur du Chemin de la Commanderie. Malgré les mises en demeure répétées de XP-Fibre par la municipalité, rien n'avait bougé depuis mi-2023. C'est finalement la Direction des Routes du Département qui a placé un tampon protecteur sur le regard béant.
 - Il reste toutefois le virage à angle droit du D316.2 devant le gué de La Meuvette à La Petite Saucelle, où des véhicules circulent trop vite, et pourraient heurter des riverains en manœuvre devant chez eux, ou des enfants traversant la route. La municipalité a demandé depuis 2022 à ce qu'une signalisation ralentisse les véhicules. Les riverains veulent manifester leur demande auprès des services départementaux concernés.
- **Déchets** : En dehors du budget communal, notons que certaines dépenses n'augmentent pas : c'est le cas de la Taxe des Ordures Ménagères, pour laquelle l'espacement du ramassage du bac jaune (recyclables) tous les 15 jours a permis d'éviter une augmentation. Des réductions pourraient même être appliquées en 2025 si les habitants appliquaient les consignes en triant mieux les déchets jetés dans les bacs noirs (en particulier les papiers qui devraient aller dans les bacs jaunes, et les verres qui devraient être portés au bac vert auprès du cimetière. Par contre les cartons marron de colis doivent être portés en déchetterie). Une piste est à l'étude pour collecter les biodéchets des communes à 50km autour de Brezolles de manière à compléter l'alimentation du méthaniseur qui y démarre son activité, sur un procédé qui n'émet ni gaz à effet de serre ni odeurs (grâce à l'action d'algues spiruline).
- **Tourisme et soutien au commerce local** : le volet promotionnel par internet des **5 circuits de randonnée thématiques, financé par l'Europe**, vise toujours une présentation avant fin mai. C'est un travail qui implique de nombreux intervenants, et qui converge par étapes.
 - Les vidéos YouTube sur les thèmes des Templiers, de la Résistance et de l'église restaurée ont pris en compte les remarques recueillies en conseil et auprès des associations ayant permis leur élaboration. Les Petites Mains Symphoniques ont donné leur accord pour utiliser comme bande sons des extraits des concerts qu'ils ont donné en l'église Ste Anne. Les 2 vidéos sur l'Eau et les Forêts sont en phase de montage.
 - Le site Internet atteint la phase de mise au point des explications intégrées dans les différentes sections qui résument le patrimoine historique et naturel de notre village.

- **Mares et étangs, GEMAPI** : Eure-et-Loir Nature a recontacté la municipalité afin de **réaliser gratuitement** la réfection de 2 mares supplémentaires par rapport au programme déjà mené en 2022-2023. Leur choix porte sur des mares au potentiel particulier de biodiversité. En parallèle, au nom de la ComCom des Forêts du Perche, le Syndicat Mixte du bassin de la Vallée de l'Âvre SMAVA est venu en repérage à La Saucelle sur la Gervaine et La Meuvette, dans le cadre d'une étude qui vise à ce que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) puisse bénéficier des compétences de ce syndicat pour les communes qui sont tournées sur le bassin versant de l'Âvre (ce qui est le cas pour La Saucelle).
- **PLUi** : comme toutes les autres communes de la ComCOM, la municipalité a fait enregistrer par le commissaire enquêteur de l'enquête publique les annexes correspondant aux particularités de la commune (petit patrimoine, plan de zonage APER, droit à construire dans le cadre d'une OAP...). Notre commune n'a soulevé aucune remarque de la part du Commissaire Enquêteur.
- **Calendrier des animations 2023**
 - Dîner-conférence « Louis XIV, complot à La Saucelle » le 2 mars (contribution avec éléments historiques du village présentés par l'Office du Tourisme au Grand Claireau)
 - Troc-Plantes du 4 mai (organiseurs Amis du Clos Genêt)
 - Cérémonie du 08 Mai à 11 H 30 suivie du verre de l'amitié à 11H45
 - Jeux intervillages à La Puisaye : samedi 25 Mai après-midi
 - Samedi 25 mai à 20h : pièce jouée en l'église par la troupe « Le Détour » : « K622 », Mozart, avec le soutien du Conseil Départemental (Arts en Scène)
 - Dimanche 7 juillet : brocante (organiseurs Amis du Clos Genêt)
 - Marche et Nuit des Etoiles : samedi 10 Août marche suivant circuit « Bois et Forêt » au Buisson Bernier (Les Sabots Senonchois) – Ecoute des oiseaux : 19 H (avec le Conservatoire des Espaces Naturels) – astronomie nocturne (Pléiade du Perche)
 - Rassemblement d'engins militaires pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération (à partir du 15 août, jusqu'à leur départ en convoi à 10h30 le 17 août), sous l'égide du CEDREL, et aboutissant aux festivités à La Ferté-Vidame
 - Concert des Petites Mains Symphoniques : vendredi 16 Août
 - Journées du Patrimoine : 14 et 15 Septembre
 - Atelier cybersécurité, et contacts des gendarmes avec les habitants ne pouvant se déplacer. Organisé avec la Gendarmerie Nationale (date à définir).
- **Association LES AMIS DU CLOS GENET** .
 - 1^{er} vendredi de chaque mois : soirée « jeux de société ».
- **Association Les Pléiades du Perche** .
 - Ateliers coopératifs de construction d'un équipement d'observation du SOLEIL
 - Soirée d'observation astrales habituelles (mais calendrier contrarié par l'évolution du climat).

Séance levée à 22 heures 30.

Signé : le Maire Ph. Penny

